

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

RAPPORT DU MAIRE

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

(Art. 955 du Code Municipal)

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q.,c.C-27.1), il me fait plaisir de vous présenter l'état de la situation financière de notre municipalité. La firme de vérificateur Yvan Gaudet, CPA., a signé le 2 mars 2014 son rapport d'auditeur pour notre exercice financier 2014.

Les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Ce rapport nous indique que pour l'année financière 2014, la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé a enregistré un surplus de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales pour un montant de 97 724 \$ pour la conduite normale des opérations et d'immobilisations.

En considérant le surplus des années antérieures, le surplus libre cumulé au 31 décembre 2014 est de 308 868 \$.

La dette totale à long terme se situe à 332 747 \$ dont 61 500 \$ est attribuable à l'ensemble de la population.

En date du 2 novembre 2015, j'ai le plaisir de confirmer que votre municipalité présente toujours une bonne santé financière et, qu'actuellement, nous estimons que les dépenses n'excéderont pas les revenus pour l'exercice financier en cours.

Rémunération et allocation des dépenses des élus

Pour l'année 2015, la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a un règlement qui fixe la rémunération et l'allocation des membres du conseil comme suit

	Salaire	Allocation	Total
Maire	5 825 \$	2 912 \$	8 737 \$
Conseiller MRC	13 721 \$	6 860 \$	20 581 \$
Conseillers (ères)	1 941 \$	970 \$	2 911 \$

Contrats

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q.,c.C-27.1), voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ adjugés par la municipalité entre le 1^{er} novembre 2014 et le 1^{er} novembre 2015.

Pavage J.D.Inc	Resurfaçage caisse/bibliothèque	25 570 \$
Entreprises Christian Bazinet	Déneigement	91 629 \$
Service Incendie Saint- Charles-Borromée	Protection incendie	75 751 \$
MRC Montcalm	Quote-part	89 754 \$
Suret� du Qu�bec	S�curit� publique	83 685 \$
EBI environnement	Ordures	73 309 \$

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal (L.R.Q.,c.C-27.1), je confirme qu'aucun contrat de plus de 2 000 \$ totalisant une d pense totale de plus de 25 000 \$ n'a  t  octroy .

Liste non exhaustive des projets r alis s durant l'ann e 2015

- Collaboration au projet infirmi re en milieu rural
- Finaliser la construction de la nouvelle biblioth que
- Majoration de l'aide financi re   la famille pour l'achat de services de loisirs non offerts par la Municipalit .
- Participation financi re au Camp de jour   Saint-Jacques
- Entente de service Sainte-Marie-Salom /Saint-Jacques pour service d'urbanisme

Orientations g n rales pour les ann es 2015-2016

- Poursuivre l'am lioration des chemins selon les disponibilit s budg taires
- Compl ter la refonte de nos r glementations d'urbanisme afin de se conformer au sch ma d'am nagement de la MRC de Montcalm en cours d'adoption.
- R aliser la mise   niveau de nos  tangs a r s
- Proc der   des  tudes de faisabilit  de notre salle municipale
- Soutenir et encourager le maintien de notre  glise.
- Soutenir les actions b n voles et communautaires pour les activit s loisirs.

Conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal.

Nous travaillons présentement à la préparation du budget pour l'exercice financier 2016.

Le conseil fera tout en son pouvoir afin que le fardeau fiscal des contribuables demeure acceptable pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui répondent à leurs attentes et leurs besoins.

Je vous invite à vous joindre à nous pour la session spéciale concernant le budget 2015 qui se tiendra le lundi 14 décembre 2015 à 19 H 00 à la salle située au 121 chemin Viger Sainte-Marie-Salomé

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions et assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique.

